



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

(CDAC du 21 janvier 2020)

INFO PRESSE

demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale,

La commission rend un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SCI des Charmes sise 29 chemin des Vignes Blanches à CHÂTILLON LE DUC (25870), relative à l'extension d'un ensemble commercial à l'enseigne Super U sis Route de Bonnay à DEVECEY (25870): surface de vente actuelle de 2826 m² hors Drive (2500 m² pour le supermarché – secteur 1, 326 m² pour la galerie marchande – secteur 2), surface de vente future de 3826 m² hors Drive (3500 m² pour le supermarché – secteur 1, 326 m² pour la galerie marchande – secteur 2) et l'extension du Drive (secteur 1) attenant (actuellement 1 piste et 20 m² de surface au sol, qui passera à 2 pistes et 83 m² de surface au sol).

(12 voix POUR).

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département
- affiché pendant 1 mois en mairie de Devecey commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.